

Chemin des Epesses

Grand Besançon



Mairie-lavoir de Gennes (© Grand Besançon Métropole)



Partez à la découverte du fort des Epesses !

À travers ces chemins boisés, ce sentier vous fera découvrir deux arbres présidents, un chêne et un sapin, mais aussi le fort des Epesses (fortifications du XIXème siècle).

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 3 h 19

Longueur : 10.8 km

Dénivelé positif : 311 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Boucle

Thèmes : Archéologie et histoire, Flore

Itinéraire

Départ : Salle polyvalente de Gennes

Arrivée : Salle polyvalente de Gennes

Balisage :  PR

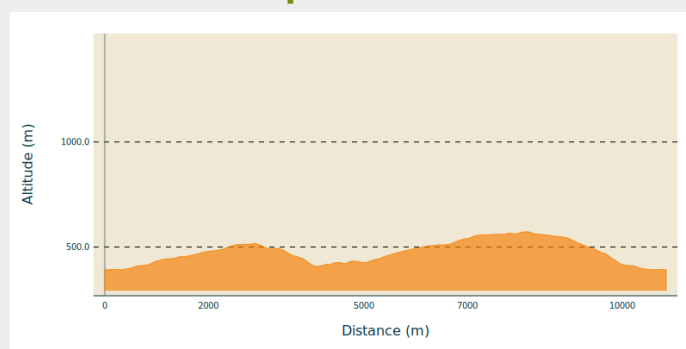
Communes : 1. Gennes

2. Vaire

3. Chalèze

4. Montfaucon

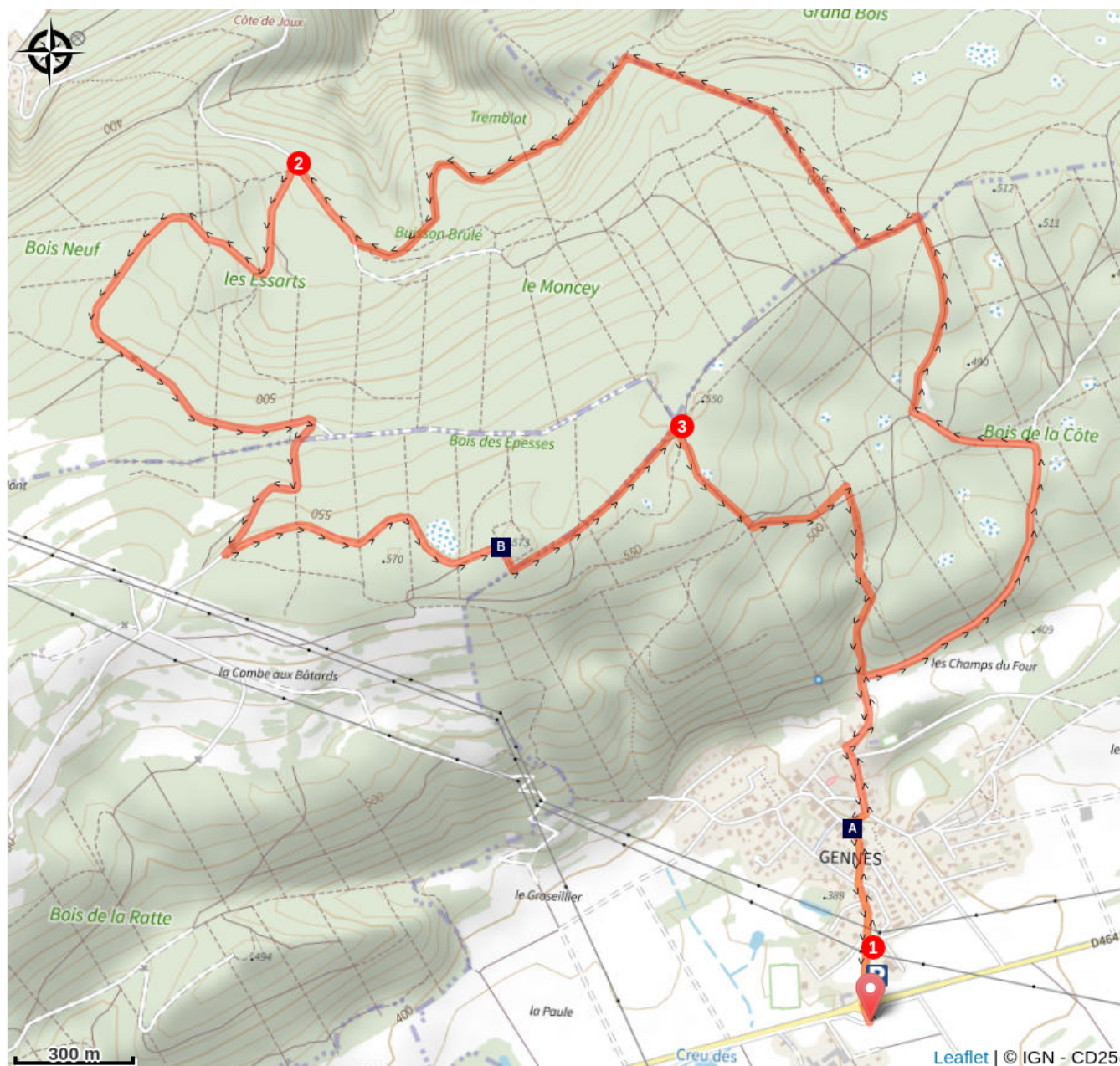
Profil altimétrique



Altitude min 392 m Altitude max 573 m

1. En sortant du parking, montez en direction du village. Arrivé face à la mairie, prenez à droite et immédiatement à gauche. À l'embranchement suivant, prenez à droite jusqu'à l'entrée du Bois de la Côte. Suivez ensuite la route longeant les Champs du Four. Continuez tout droit puis tournez à gauche.
2. Arrivé sur la petite route, suivez-la sur environ 2,5 km pour accéder à proximité du fort des Epesses.
3. Bifurquez sur le chemin à droite. Une longue descente vous ramène au village de Gennes où vous retrouverez le point de départ... et d'arrivée.

Sur votre chemin...



Mairie-lavoir (A)

Fort des Epesses (B)

Toutes les infos pratiques

niveau 2

Recommandations

Attention au dénivelé important tout le long du sentier.

En tant que sportif, vous êtes toutes et tous « amoureux » de la nature et, par conséquent, sensibles à la protection de l'Environnement.

Respectez le tracé des sentiers et n'utilisez pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais...).

Pensez aux autres, à la sérénité de la nature. Vous n'êtes pas les seuls à fréquenter les chemins : soyez tolérants avec les piétons, vététistes, cavaliers... Apprenez à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, pour comprendre pourquoi il convient de les préserver.

Ne laissez ni trace de votre passage, ni déchets. Emportez vos déchets jusqu'à la prochaine poubelle.

Ne faites pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).

Ne dégradez ni les cultures, ni les plantations et ne dérangez pas les animaux domestiques ou troupeaux. Les agriculteurs ont la gentillesse de vous laisser passer dans leurs pâtures : derrière vous, refermez toujours clôtures et barrières. Tenez les chiens en laisse, ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Ne consommez pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.

En période de chasse, renseignez-vous auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.

Informez-vous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux : les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrits.

Comment venir ?

Transports

Accès en bus via la ligne 81 du réseau Ginko.

Accès routier

Depuis Besançon, prendre la D571 en direction de Morre puis la D464 en direction de Nancray. Au second rond-point, prendre la direction de Gennes à gauche.

Parking conseillé

Parking de la salle polyvalente, Gennes

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Veillez à respecter la quiétude du lieu, la signalétique en place et à rester sur les sentiers balisés. Attention, le site peut faire l'objet d'une réglementation particulière.

Moyenne vallée du Doubs

Période de sensibilité :

Site Natura 2000

Lieux de renseignement

Office du tourisme et des congrès du Grand Besançon

52 Grande Rue, 25000 Besançon

info@besancon-tourisme.com

Tel : +33 (0)3 81 80 92 55

<https://www.besancon-tourisme.com/fr/>



Sur votre chemin...



Mairie-lavoir (A)

La superbe mairie-lavoir bâtie entre 1840 et 1844 figure le centre de la commune. Au départ, les plans ne prévoyaient que la construction d'un lavoir mais les autorités communales ont décidé d'y ajouter un étage afin d'installer la mairie. Le bâtiment est inscrit au titre des Monuments historiques depuis 1975.

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole



Fort des Epesses (B)

Le Fort des Epesses est un bâtiment militaire construit en 1883 dont le but était de faire obstacle au passage de l'ennemi d'où qu'il vienne, et de l'empêcher de bombarder la place centrale de Besançon en maintenant celle-ci hors de portée des canons.

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole